

**Convention de partenariat
entre l'Acaiq, la Fédération des centres sociaux de Charente,
la Ville d'Angoulême, la Caf de la Charente
Pilotage ACAIQ**

Entre les soussignés :

L'ACAIQ -Centre Social Culturel et Sportif de Basseau

dont le siège est : Le Corsaire - la Petite Garenne - 16000 Angoulême
représenté par son Président, M. Daniel Marteau

La Fédération des Centres Sociaux & Socioculturels de Charente

dont le siège est : les Kalis N°701 – La petite garenne – 16000 Angoulême,
représentée par sa Présidente, Isabelle Godillon

La Mairie d'Angoulême

Représentée par son Maire, Xavier BONNEFONT,

La Caf de la Charente

Représentée par Philippe Arnould, Directeur, et Gérald Gervais, Président du Conseil d'administration

Il est convenu ce qui suit :

Contexte

Depuis longtemps déjà, le quartier de Basseau et son Centre Social, Culturel et Sportif, focalisent l'attention de nombreux partenaires et des habitants de l'agglomération.

Ce quartier et ce centre social ont toujours été un enjeu politique fort, et ce, pour plusieurs raisons :

- Un territoire qui a toujours été un quartier d'accueil des populations en « transit ».
- Une interculturalité forte sur le quartier
- Un sentiment d'abandon et de relégation exprimé par les habitants
- Un contexte socio-économique difficile
- Une image très stigmatisée
- Une relation difficile entre d'un côté les habitants, notamment les jeunes, et, d'un autre côté, les services d'accès à l'emploi et les employeurs
- Un quartier qui a connu des drames.

Dans ce contexte, **le Centre Social Culturel et Sportif de Basseau est reconnu sur le quartier pour la proximité avec les habitants**, notamment avec les familles qui vivent sur le territoire depuis longtemps. De par leur ancienneté au sein de la structure, les salariés et administrateurs connaissent l'histoire du quartier.

Cette richesse a permis de développer avec les habitants, divers projets et services : Centres de loisirs à tarif bas, Epicerie Sociale, Fêtes de quartier, Salle de sport, Foulées de Basseau, Atelier de menuiserie...

Il n'en reste pas moins que le Centre Social, Culturel et Sportif de Basseau a fait les frais d'actes de violence : voitures vandalisées, vols, incendies, coups et blessures portés sur des salariés.

Aujourd'hui, le Centre Social Culturel et Sportif de Basseau traverse une période de transition :

- **Mutation du quartier dans le cadre de l'ORU (Opération de Rénovation Urbaine) en cours, dont la construction de nouveaux locaux pour le centre social**
- Renouvellement du contrat de projet en cours
- Nouveau Président, renouvellement important des administrateurs et membres du bureau
- Arrivée d'un nouveau directeur le 1^{er} déc 2015 à l'issue d'un processus de recrutement partenarial
- Volonté de s'ouvrir aux autres associations du territoire appelé « Grand Ouest », (...)

Afin d'accompagner le centre social dans cette période de changement, les partenaires signataires ont souhaité se mobiliser à différents niveaux.

I – SOUTIEN ET APPUI MÉTHODOLOGIQUE DE LA VILLE D'ANGOULÊME, LA CAF ET LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX À L'ACAIQ

Les partenaires, à travers cette convention, souhaitent :

- Soutenir la vie associative et accompagner la nouvelle gouvernance associative de l'ACAIQ
- Assurer une cohérence entre les différents partenaires en lien avec le projet du Centre ;
- Veiller à ce que le projet social de l'ACAIQ (2015-2018) puisse se réaliser au mieux tout en prenant en compte les moyens de la structure, ainsi que les évolutions à venir (nouveau quartier, nouveaux habitants, nouveau projet, nouveaux bâtiments, nouveau directeur...)

1. Accompagnement du centre social par la fédération

Des temps réguliers (sur une fréquence hebdomadaire) seront effectués entre le délégué de la Fédération et le directeur du Centre Social.

Lors de ces temps, les ressources de la Fédération pourront être mobilisées pour tenter de répondre au mieux aux diverses questions et problématiques posées par le directeur du Centre Social.

La Fédération se voit également confier une mission d'accompagnement de l'ensemble des acteurs du Centre Social.

>L'accompagnement du portage politique

La Fédération des Centres Sociaux de Charente, auprès des administrateurs de l'ACAIQ, vient en appui / conseil. La fédération ne décidera pas à la place des instances du Centre Social mais elle conseillera, aidera à trouver des ressources pour aider les administrateurs à prendre des décisions.

Cet accompagnement prendra plusieurs formes :

- > Accompagnement du Centre sur la préparation des Assemblées Générales. Renouvellement des instances dirigeantes prenant en compte le nouveau projet et les nouveaux habitants.
- > Accompagnement des Bureaux et des Conseils d'Administration (aide à la préparation des instances, participation aux instances, préparation des votes et des procédures, aide et soutien pour les prises de décision...)
- > Accompagnement de l'écriture du règlement intérieur des instances et des statuts

>L'accompagnement des équipes salariées

La Fédération, à travers ses actions, continue à favoriser les échanges de pratiques, de regards et de projets entre l'ensemble des centres sociaux du département. Ainsi, les salariés du Centre Social de Basseau sont régulièrement invités à des temps de rencontre et d'échange.

Afin d'accompagner les postures éducatives en lien avec le futur projet social, tous les secteurs concernés devront participer à ces travaux.

2. Mise en place d'un comité partenarial autour du projet social :

Ce comité partenarial constitué en juin 2015 est composé de l'Acaiq, de la Fédération des centres sociaux, de la Ville et de la Caf a pour objet d'accompagner le centre social dans une période de changement (2015-2018).

- A) Procédure de recrutement du directeur.

Ce comité s'est réuni en pré-sélection et en jury en juin 2015 puis en sept 2015. Le candidat retenu est salarié de la Fédération des centres sociaux et prend son poste au 1^{er} déc 2015 à l'Acaiq.

- B) Appui à l'élaboration du contrat de projet.

- C) Le comité partenarial a souhaité aider le centre social dans l'élaboration de son contrat de projet 2015-2018 via l'intervention d'un chargé de mission fédéral sur la période du 3 sept 2015 au 16 nov 2015 avec un financement à parité Ville-Caf.

- D) Suivi du contrat de projet.

Tous les trimestres, ce comité partenarial se réunira pour :

- Partager l'analyse de la situation du territoire et de la mise en œuvre du projet social
- Assurer la cohérence des partenariats en lien avec le projet du Centre
- Être en veille et trouver collectivement des solutions aux diverses problématiques identifiées

Ce comité reste un espace de concertation et de régulation. Dans le respect de l'autonomie associative, le pilotage du projet social de la structure revient naturellement au Conseil d'Administration de l'ACAIQ.

Le Centre Social Culturel et Sportif de Basseau et la Fédération des Centres Sociaux réuniront et animeront ce comité.

Pourront être associés à ce comité en fonction de l'ordre du jour :

- > Conseil Départemental
- > Etat (Délégué au préfet Politique de la Ville)
- > Et tout autre partenaire public.

Le directeur devra présenter un « rapport d'étape » à l'une des réunions du 1^{er} semestre 2016 de ce comité partenarial. Les éléments de ce rapport constitueront un avenant au contrat de projet.

II - SOUTIEN FINANCIER VILLE D'ANGOULÊME / CAF / FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX : PILOTAGE DU CONTRAT DE PROJET

1 : Objectifs généraux

La Fédération des Centres Sociaux de Charente est missionnée pour mettre à disposition un salarié de la fédération qui assurera la direction du centre social à temps complet du 1^{er} déc 2015 au 31 déc 2018.

En cas de vacance du poste, la Fédération des Centres Sociaux, en lien avec les signataires de la présente convention, devra assurer le remplacement du directeur au moins à temps partiel.

2 : Eléments financiers et modalités de versement

Concernant le co-financement du chargé de mission de la fédération du 3 sept 2015 au 16 nov 2015 :

La mission est financée à parité par la CAF et par la ville, soit 3 600 euros chacune (18 jours x 400 euros = 7 200 euros).

La CAF versera sa contribution à la fédération des centres sociaux après validation du contrat de projet et sur demande de subvention par la Fédération.

La Ville d'Angoulême attribuera directement à la Fédération des Centres Sociaux la somme de 3 600€ après validation du Contrat de Projet et sur présentation d'une facture.

Pour la fonction de pilotage du 1^{er} déc 2015 au 31 déc 2018 :

Aux fins de réalisation du contrat de projet, la Ville versera une participation financière qui sera affectée aux moyens humains dédiés au pilotage du dit projet.

Pour l'année 2015, cette contribution financière de la Ville sera de 6 054 euros, le pilotage fédératif étant assuré à compter du 1^{er} décembre 2015.

Ce montant sera versé à la Fédération au plus tard le 30 Avril 2016.

Pour l'année 2016, la Ville versera une subvention d'un montant de 67 650 euros, déduction faite de 5 000 euros correspondant à la part ACAIQ de la prestation de Service Animation Globale CAF affectée à la fonction de pilotage.

La Ville verse la contribution financière après le vote du budget et de la présente convention, par virement trimestriel de 16 912,50 euros.

Pour les années suivantes, la Ville s'engage à réexaminer chaque année cette participation.

A noter que les contributions financières de la Ville ne sont applicables que sous réserve des deux conditions suivantes :

- la délibération du Conseil Municipal
- le respect par la Fédération des obligations mentionnées au point II/1

Pour la Caf : le financement de la fonction de pilotage étant intégré dans la prestation de service animation globale versée chaque année au centre social, il est attendu que le centre social reverse une part de cette prestation annuelle à la fédération (employeur du directeur), cette prestation ayant vocation à financer outre la partie pilotage, une partie logistique et activités.

III : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans les articles de la présente convention.

IV : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

V : DURÉE

La présente convention est applicable dès la signature par les parties et jusqu'au 31 décembre 2018 (date d'échéance du contrat de projet).

Convention établie en 4 exemplaires originaux

Fait à Angoulême, le 1er janvier 2016

Pour l'Acaiq
Mr le Président
Daniel Marteau

Pour la Fédération des centres sociaux
Mme la Présidente
Isabelle Godillon

Pour la Ville d'Angoulême
Mr le Maire
Xavier Bonnefont

Pour la Caf
Mr le Directeur
Philippe Arnould

Mr le Président du Conseil d'Administration
Gérald Gervais